

AULT

# Des propositions pour le futur Plan de prévention des risques

Ault environnement continue son combat de défense du front de mer et du bourg. Un tract d'information est distribué et une réunion prévue.

**L**a mobilisation pour la défense du front de mer aultois ne faiblit pas. Après la divulgation des données récoltées par le Syndicat mixte baie de Somme grand littoral picard dans le cadre du projet de réaménagement du bourg (lire *Courrier picard* du 9 février), l'association Ault environnement réagit.

« Nous avons pu participer les 5 septembre, 9 octobre 2014 et 16 janvier 2015 à des ateliers de travail, avec l'agence d'urbanisme Up, missionnée par le Syndicat mixte, pour élaborer un projet d'aménagement et de valorisation d'Ault, rappelle Bernard Motuelle, président d'Ault environnement. Comme les commerçants et les élus, nous avons pu discuter avec les architectes d'Up et faire quelques remarques. »

Des remarques reprises dans un tract, édité à un millier d'exemplaires, qui est en cours de distribution dans toutes les boîtes aux lettres de la commune. Ce texte reprend les thèmes forts des ateliers : « la circulation sur le front de mer et dans le centre-ville, le stationnement » et « le devenir de l'ancien casino ».

## « Propositions »

Mais le cheval de bataille de l'association reste bel et bien l'élaboration du Plan de prévention des risques (PPR) falaises picardes, actuellement piloté par l'État, avec la



Bernard Motuelle et le tract actuellement distribué aux Aultois.

municipalité.

Aussi, Ault environnement organisera-t-elle une réunion de travail, le 7 mars, de 10 à 12 heures, salle Daurelly, avec les habitants concernés par la « zone rouge » (ndlr : le trait de côte soumis au recul de la falaise à horizon 100 ans). « Nous faisons le tour de la ville pour repérer les maisons devant le trait de la zone rouge, poursuit-il. Nous allons les contacter pour qu'ils participent à cette réunion. » Le but : discuter des thèmes clefs de ce plan de prévention des risques, à savoir

« l'extension et la modification des constructions existantes » ainsi que « l'aménagement des propriétés » situées dans la zone rouge.

Une fois les avis collectés, Ault environnement les transmettra aux services de la sous-préfecture d'Abbeville : « Nous élaborerons des propositions à défendre auprès de l'État. Et nous verrons s'il les prend en compte dans l'élaboration du règlement de ce plan de prévention. »

Le nouveau PPR falaises picardes doit être approuvé d'ici l'été.